



Comité technique ministériel du 30 janvier 2018  
Déclaration liminaire CGT-FSU lue par Simon Lery

Madame la Secrétaire générale,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers camarades,

Pour les vœux, il y a peu ou beaucoup à espérer en faveur du service public et des agents pour cette année 2018. Nous adressons aux personnels le vœu qu'ils sachent résister à la tourmente des projets gouvernementaux de démolition. Et une année de combats les plus unitaires possibles pour stopper la casse généralisée.

Le gouvernement a tenu ses promesses, avec les ordonnances réformant le code du travail, dont s'emparent certaines entreprises pour prévoir des suppressions d'emplois, avec la fiscalité - quasi suppression de l'ISF, augmentation de la CSG - , ou encore la baisse des APL. Au point que le président du MEDEF, M. Gattaz, avouait peu avant Noël que le président de la République avait presque comblé tous ses vœux, comme jamais un président auparavant, et qu'il ne lui manquait qu'une action plus offensive pour la baisse de la dépense publique. Il doit être pleinement rassuré aujourd'hui, avec l'action publique 2022, qui, au regard de la composition du comité d'experts, pourrait être qualifiée d'escroquerie en bande organisée.

L'objectif : une économie de 30 milliards d'euros par an, et 50 000 postes en moins pour l'Etat et les EP. Quant à la méthode et le calendrier de consultation, c'est une mascarade. Nous voulons que les ministres exposent devant ce comité leurs engagements pour les années à venir. La seule réponse est l'organisation de bilatérales entre vous, Madame la secrétaire générale, et les organisations syndicales, en refusant de mettre cette question à l'ordre du jour du présent CTM à la demande de la CGT et de la FSU. Que vaut cet engagement du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique lors de l'installation du Comité de suivi AP 2022 qui « ne substitue pas au dialogue social sur ces questions de modernisation de l'action publique dans chacune des instances de concertation compétentes » ? (communiqué de presse du 23 janvier). CGT, FO, Solidaires n'ont pas siégé à ce comité ! Dès le 1<sup>er</sup> février un premier comité interministériel AP 2022 se réunira sur les propositions déjà reçues des ministères. Nous demandons que les ministres exposent au CTM leurs propositions ! Les copies complètes étant demandées pour la fin mars par le Premier ministre, le CTM sera-t-il contourné ?

Alors même qu'on voit déjà se profiler la fin des DREAL multi-sites, la suppression des DIR au profit d'un établissement public industriel et commercial, chargé de faire du fric sur le dos des usagers, avant sans doute de boucler la privatisation comme cela a été le cas pour les autoroutes.

Croyez-vous que nous allons accepter cela ? Nous vous demandons de nous exposer la politique des transports que vous comptez mener : quelle complémentarité entre les différents modes ? Quelles propositions du Conseil d'Orientation des Infrastructures ? Quel contenu du projet de loi Mobilité ?

Une brique, déjà posée, de cette attaque massive contre le service public, c'est le décret du 31 décembre dernier d'expérimentation de pouvoirs dérogatoires aux préfets. Outre le caractère arbitraire de concentrer dans les mains d'un seul homme, non élu, le pouvoir de déroger à des règles édictées par un pouvoir supérieur, mais aussi des règles édictées par lui-même, c'est le référentiel d'action des fonctionnaires – le droit – qu'on essaie de faire voler en éclats. Avec l'idée que les délais d'instruction ou les procédures ne correspondent à aucune utilité publique : une entreprise pourra-t-elle, demain, obtenir des marchés, sans par exemple, justifier qu'elle est en règle vis-à-vis du droit du travail (s'il en reste un) ? Devra-t-on instruire voire délivrer des autorisations sur la base de dossiers incomplets ? Qui devra assumer ce travail hors des règles ?

Nous demandons que, tant qu'il existe encore, le droit soit respecté, et qu'au moins les instances de dialogue social soit consultées dès lors que des modifications d'organisation ou de conditions de travail sont projetées. La FSU a écrit en ce sens aux préfets concernés le 25 janvier 2018, les ministres en ont eu copie, mais nous vous demandons d'assurer la pleine protection juridique des agents, ainsi que les garanties essentielles de leurs conditions de travail face aux pressions de leur hiérarchie et des pétitionnaires.

Mais AP2022 ira beaucoup plus loin, le budget 2018 n'en étant qu'un triste annonciateur.

Car en matière de réorganisations, nos ministères savent se montrer à la pointe des déstructurations. Pour preuve la manœuvre du précédent directeur général du CEREMA, affichant sa volonté de fermer à très court terme la direction territoriale d'Île-de-France, au mépris total des agents et des missions. Vous avez gelé la décision, tant mieux, et débarqué M. Larrouturou. Vous avez traité le symptôme, pas la maladie. Sa proposition ne faisait que traduire concrètement l'ampleur des coupes budgétaires, comme à Météo France et à l'IGN. Aucun DREAL, en effet, n'affiche ouvertement, avec les baisses d'effectifs imposées, qu'il va fermer son service transports, son service risques, son service biodiversité... Bah non, politiquement, ça ne passerait pas. Mais ce qui est imposé, exercice budgétaire après exercice budgétaire, revient pourtant à ça.

Qu'est-ce qui se passe concrètement ? On fait porter aux agents qui restent la légèreté des moyens et la lourdeur des missions.

Le gouvernement s'offusque de l'empoisonnement de nourrissons par du lait infecté, quand le ministre de l'économie d'aujourd'hui a supprimé, hier 600 emplois d'inspection sanitaire quand il était ministre de l'agriculture.

En ce qui concerne les actes de gestion, même si des retards ont été rattrapés, il n'y a pas un jour sans que nous soyons interpellés par nos collègues.

Dans le contexte PPCR, RIFSEEP, réduction des cycles de mobilité..., les agents ont du mal à s'y retrouver. Non seulement les services centraux n'arrivent pas à suivre, mais les services de proximité, réduits à peau de chagrin, n'ont plus les moyens d'apporter les informations essentielles. Aujourd'hui, qu'êtes-vous en mesure de nous dire sur la dérogation Rifseep pour les corps techniques ? Sur la correction des effets PPCR, comme par exemple le problème du 6ème échelon

ITPE, ou les inversions de carrières qui touchent d'autres catégories (C vers B, B vers B, B vers A) ? La révision statutaire des Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'Etat (PETPE) ? Sur la mise en place de l'indemnité compensatrice de l'augmentation de la CSG ? Sur la CSG, la note DRH ne précise pas les conditions pour les contractuels. Pour les agents, illisibilité du calcul, difficultés pour les gestionnaires, compensation douteuse au final.

Pour le CIA exceptionnel, quelle solution pour que tous les dessinateurs bénéficient de l'intégralité de cette prime ?

En matière de rémunérations, outre le gel du point d'indice, c'est le report d'un an des mesures PPCR ; on n'était pourtant pas dans des dépenses importantes, l'État ayant économisé depuis 2010 des milliards sur le dos des agents publics par le gel du point d'indice. Preuve qu'en lançant sa démarche AP2022, le gouvernement affiche qu'il n'a aucune considération pour ses agents publics. En témoignent également les mesures de fonctionnarisation des contractuels des agences de l'eau, qui ne sont absolument pas à la hauteur de l'enjeu de la sortie du dérogatoire. Comment pouvez-vous imaginer titulariser des agents en leur promettant des baisses de revenus de 30 % ?

Toutes nos organisations syndicales demandent un nouveau plan de déprécarisation pour après mars 2018 (fin du dispositif Sauvadet).

Que dire aussi sur la situation des Ouvriers des Parcs et Ateliers, dont les salaires de base des 3 premiers niveaux de classifications, sont aujourd'hui inférieurs au SMIC !

Que dire aussi des abattements de zones appliqués aux ouvriers d'Etat, mesure mise en place sous l'occupation, consistant à réduire les salaires en fonction des lieux de résidence. Il est temps de mettre fin à cette mesure injuste qui réduit aussi les heures supplémentaires, l'indemnitaire et la pension !

Nous sommes toujours en attente des réponses à nos questions aux ministres lors du CTM de septembre 2017 sur l'aide aux agents suite aux événements cycloniques qui sont arrivés aux Antilles.

Nous saluons aujourd'hui le travail de tous les agents mobilisés pour la prévision et la gestion des crues exceptionnelles qui frappent différentes régions.

En matière de protection sociale complémentaire, l'agenda social 2017/2019 signé le 16 janvier 2018 mentionne l'appel d'offres pour la procédure de référencement avec une attribution à l'automne 2018. Or lors de la concertation du 19 octobre dernier et par courrier du 30 octobre, nos fédérations CGT, FO, FSU, Solidaires vous ont fait savoir qu'elles s'y opposaient en l'absence de participation financière de nos ministères et d'autres conditions non réunies. Vous passez outre ? Qui plus est le secrétaire d'État Olivier Dussopt vient d'annoncer une première réunion le 27 mars avec la DGAFP sur ce sujet avec un chantier de concertation. Que répondez-vous à nos demandes du 30 octobre dernier ?

L'examen du bilan social 2016 est l'occasion de rappeler la nécessité de mettre en place au plus vite un protocole égalité femmes-hommes à la hauteur des enjeux, mais aussi de souligner d'autres injustices, comme le rétablissement du jour de carence, qui frappe injustement les agents, et en

particulier les travailleurs handicapés. À ce sujet, nous vous interpellons vivement sur la situation des personnels RQTH nécessitant des soins réguliers, qui, s'ils ne sont pas reconnus en ALD, n'entrent pas dans les cas dérogatoires à l'application du jour de carence. Ce sont plusieurs jours de salaires par mois qui pourraient être soustraits. Que comptez-vous faire dans l'immédiat pour leur éviter la double peine dans les services et les établissements ? Ce n'est pas le tout de faire un bilan social, si on n'en tire pas les conclusions en termes de mesures sociales.

En ce début d'année 2018, nous voyons bien qu'il va falloir à nouveau être en lutte. Les luttes gagnantes existent, comme en témoigne la conclusion du dossier de Notre Dame des Landes, pour lequel nos organisations CGT et FSU se sont mobilisées depuis des années.

Je vous remercie,